

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1862.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Dé- partement de la Guerre un crédit spécial de fr. 180,766-15.

(Voir les Nos 113 et 165 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Comte DE RENESSE-BREIDBACH, Président; MOSSELMAN, VAN
SCHOOR, le Baron VAN DE WOESTYNE, VERGAUWEN, le Baron DUPONT D'AHÉRÉE,
MAERTENS, MALOU, et le Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis, a pour objet d'allouer un crédit spécial de cent quatre-vingt mille sept cent soixante-six francs quinze centimes au Département de la Guerre; ce crédit est destiné à rembourser à la caisse des veuves et des orphelins des officiers de l'armée, les avances qu'elle a faites pour payer des pensions accordées par le Gouvernement précédent, aux veuves et aux orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes; paiements qui ont été faits en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 13 novembre et 22 décembre 1830.

L'exposé des motifs nous fait connaître les raisons pour lesquelles la caisse des veuves et des orphelins des officiers de l'armée belge, établie par l'arrêté de M. le Régent du 10 mars 1831, a dû faire ces avances, et payer les pensions des veuves et des orphelins des officiers de l'armée des Indes depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852; ce sont ces avances, qui ont été pour la caisse une charge très-lourde, qu'il s'agit de rembourser.

Depuis le 1^{er} janvier 1853, une allocation spéciale a été portée au Budget de la Guerre pour mettre ces paiements à charge du trésor.

Le présent Projet de Loi n'a donné lieu à aucune discussion et a été voté à l'unanimité à la Chambre des Représentants; votre Commission a également l'honneur, à l'unanimité des membres présents, de vous en proposer l'adoption.

Le Président,

Comte DE RENESSE-BREIDBACH.

Le Rapporteur,

Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE.